

DES JANVIER 2023, CUMULEZ LES INCITATIONS FINANCIERES EN COVOITURANT DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS !

Le Gouvernement lance en 2023 le Plan national covoiturage du quotidien pour promouvoir le covoiturage courte distance.

Parmi les mesures, une prime de 100 euros sera versée aux primo-conducteurs* inscrits via les plateformes de covoiturage !

Les habitants du Genevois français bénéficient d'un avantage supplémentaire puisque le Pôle métropolitain du Genevois français, compétent pour les nouvelles mobilités subventionne les trajets en direction ou en provenance du Genevois français depuis le mois de novembre 2022.

Partager ses trajets permet de diminuer le nombre de voitures sur les routes, réduire les émissions de gaz à effet de serre et faire des économies d'énergie.

Le covoiturage c'est bon pour notre planète et pour notre pouvoir d'achat !

Comment bénéficier de ces deux avantages ?

1. Télécharger l'une des applications mobiles partenaires de l'opération dans le Genevois français :

- [BlablaCar Daily](#)
- [Karos](#)
- [Klaxit](#)
- [Mobicoop](#)
- [Hé!Léman](#)

2. Proposez votre trajet et covoiturez !

*Détails des conditions sur le site dédié au covoiturage près de chez vous :

<https://www.covoiturage-leman.org/>